

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 5 Février 2015 à 20h45

Absents excusés : Corinne Bira (procuration à Martine Bert)

Absent : Alexandre Larruhat

Secrétaires de séance : Marie Joëlle Debaty / Catherine GOSSEAUME (rédacteur)

Le Procès verbal de la séance du 26 11 14 est accepté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1- **Extension réseau électrique** : Le maire soumet aux conseillers un projet d'extension de ligne électrique vers une propriété privée. Le coût de cette opération est de 6 500 € ou 12 500 € selon le type d'installation, le choix appartenant au propriétaire. Le Syndicat d'Energie du département prend en charge 80% de la dépense, les 20% restant à payer par la commune. Le maire souligne qu'une convention va être passée entre la commune d'Asson et le propriétaire privé afin que ce dernier rembourse la dépense engagée sur le budget communal. A la demande des élus de l'opposition le maire précise que le logement concerne une propriété de M. Christophe Capdevielle, chemin d'Estradère. Adopté à l'unanimité.
- 2- **Convention construction caserne pompiers** : la Communauté de Communes du Pays de Nay lance la construction d'une caserne de Pompiers sur la commune de Nay (à côté de la Gendarmerie). Les 26 communes de la communauté vont devoir participer au financement du projet dont le coût est estimé à environ 2 100 000 €. Pour Asson, le montant de la contribution sera de 47 500 €. Adopté à l'unanimité
- 3- **SDEPA : Marché électricité** : Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier au SDEPA la tâche de rechercher le meilleur tarif pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux.
- 4- **CCPN : Prise de compétence aménagement numérique du territoire** : Le Pays de Nay va prendre la compétence du réseau numérique pour la mise en place d'une politique locale en matière de technologie de l'information, de la communication et des systèmes d'informations géographiques (SIG). La commune d'Asson décide, à l'unanimité, d'adhérer à cette organisation.
- 5- **CCPN : convention droit des sols** : A compter du mois de Juillet 2015, les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction des permis de construire. Dorénavant ces documents d'urbanisme seront traités par un service de la Communauté des Communes du Pays de Nay. Cette mise en place va se traduire par l'embauche de 3 techniciens, l'achat d'un logiciel et l'installation dans les locaux occupés aujourd'hui par la Mission Locale et Pôle Emploi. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention avec le Pays de Nay.
- 6- **SEAPAN : demande d'adhésion partielle de la commune d'Assat** : Cette commune souhaite adhérer au SEAPAN (Syndicat d'Eau et Assainissement du Pays de Nay) pour la compétence eau potable. Elle est déjà intégrée à cette entité pour la partie assainissement collectif. Asson donne un avis favorable à cette demande.
- 7- **Lotissement Les Asphodèles** : Les propriétaires du lotissement souhaitent l'intégration de tous les réseaux dans le domaine public de la commune d'Asson. Après l'avis technique favorable des services du SEAPAN, les élus donnent leur accord à cette demande. Michel Aurignac émet 3 remarques, la première consiste en l'absence d'un

panneau de stop sur la rue des Toupiettes, la seconde suggestion concerne le bassin de rétention qui mérite la pause de bâches sur les flancs ; il conseille enfin la réalisation d'un constat de voirie avant la mise en construction du dernier lot. Le maire considère que la pause de toiles sur les côtés du bassin nuirait au passage des engins qui entretiennent ces bordures. Les autres remarques seront suivies d'effets.

- 8- **Transformation de poste** : Dans le cadre de l'avancement normal de la carrière d'un agent son poste d'adjoint d'animation de 2ème classe est transformé en adjoint d'animation 1^{ère} classe.
- 9- **Autorisation d'absences du personnel communal** : La liste des autorisations d'absence pour tout le personnel communal nécessite une mise à jour. Les élus mettent en conformité le nombre de journées d'autorisation d'absences en concordance avec la législation actuelle.
- 10- **Demande de subventions pour le groupe scolaire**. Ce point a été ajouté à l'ordre du jour en début de séance. Le maire propose une délibération pour demander auprès de toutes les collectivités territoriales des subventions pour la future extension de l'école du Bourg. Adopté par 14 pour et 4 abstentions (nous n'avions pas à voter pour un point que nous avons rejeté lors du budget primitif).

QUESTIONS DIVERSES

- Michel Aurignac s'étonne de ne pas avoir été informé des résultats des diverses consultations qui ont fait l'objet de réunions de la commission d'appel d'offre. Le maire assure que les mémoires des analyses des appels d'offre sont consultables en mairie. Il indique alors que pour le marché Assurances c'est Groupama (10873 €) qui a été retenu, la Maif était moins disant de 800 €. Le marché d'architecte pour la construction de l'extension de l'Ecole du Bourg est revenu à ARTECH (coût 31 600 €) qui, estime-t-il, était le mieux disant (le cabinet De Verbizier était à 30 000 €). Enfin le marché voirie 2014 est confié à la Sté Lapedagne, moins disant (montant HT 104 586 €)

- Patrick Moura revient sur le compte rendu du Conseil municipal paru dans Pyrénées Presse le 30 Novembre 2014 signé par Gérard Courreye et dans lequel est mise en cause l'honnêteté de l'équipe municipale précédente.

Rappel : dans le cadre de réflexions en vue de projet de bâtiments pour l'école, Patrick Moura avait demandé un devis gratuit à l'entreprise Dassé pour une construction préfabriquée, et le correspondant de presse a attribué à Marc Canton la phrase : " Ces études ont été financées par l'argent des Assonnais et devraient être en mairie d'Asson et pas chez un élu".

Le maire a reconnu qu'il n'avait pas prononcé cette phrase lors de la réunion mais qu'il n'apporterait cependant aucun démenti. Marc Canton a ensuite ajouté que l'ancien maire avait dû appeler avec le téléphone de la mairie pour s'entretenir avec la société et qu'à ses yeux, même si cela coûtait 1 euro, c'était suffisant pour justifier d'une dépense à inscrire au budget communal. Ce à quoi Patrick Moura a répondu qu'il avait utilisé son propre téléphone portable ...

Ce dernier a donc contacté, à l'issue de la réunion, le correspondant du journal pour lui demander d'ajouter ces rectifications à son prochain compte rendu. A suivre.

- Corinne Panatier, membre du CCAS, s'étonne de ne pas avoir été mise au courant (Marie-Gabrielle Monset non plus) de la date du repas pour les plus de 65 ans (samedi 28 février 2015).

Avec aplomb Marie-Françoise Capelani lui répond que l'information était sur le bulletin communal. Après vérification, il s'avère que c'est faux.

- Marie-Gabrielle Monset interroge le maire sur la mise en place d'un 2^{ème} stop au croisement du chemin de Paroix et de la rue Carrère Longue, à l'angle de la propriété Soubielle et suggère d'en placer 2 supplémentaires aux 2 autres angles de l'intersection. (Carrère Longue et Arbeu). S'ensuit une discussion sur le bien-fondé d'un tel dispositif compte tenu du peu de véhicules arrivant de la rue Bellile et de l'Ermitage ... Depuis, et contrairement à toute logique sécuritaire, le maire a fait retirer le stop de la rue Carrère Longue ! Les riverains du chemin de Paroix apprécieront !

Les séances du conseil sont, comme vous pouvez le constater, pleines d'imprévus !

Fin de séance à 21H 45

Michel Aurignac - Marie-Gabrielle Monset - Patrick Moura - Corinne Panatier.